

IMPORTANT :

Boîtes d’enveloppes pour 2020

À toutes les personnes qui utilisaient une boîte d’enveloppes pour leurs offrandes dominicales de l’année 2019, nous vous prions de ne plus vous servir de ces enveloppes et ce, dès le 1^{er} janvier 2020 mais d’utiliser celles de l’année en cours.

Ainsi, si vous n’utilisiez qu’occasionnellement ces enveloppes et qu’il vous en reste de l’année 2019, veuillez également ne plus vous en servir puisque votre numéro d’enveloppes peut avoir été attribué à un(e) autre paroissien(ne), ce qui causera un problème lors de l’émission du reçu pour fins d’impôt, puisque nous ne pourrions déterminer quelle personne nous a offert un don.

Aux personnes qui désirent avoir une boîte d’enveloppes pour la première fois, veuillez communiquer au secrétariat 450-691-6600.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.



Le prochain parcours Alpha débute dimanche le 12 janvier de

17h à 19h. Sous-sol de la Paroisse Sainte-Marguerite d'Youville. Pour renseignements et inscriptions :

Catherine 450-844-3221 ou

alphachateauguay@hotmail.com

Enseignement de la foi

Venez creuser votre foi catholique en communauté au sous-sol de l’église Ste-Marguerite-d’Youville. Entrée libre sans inscription.

Si vous avez des questions : 450-691-6600.

Docat : Deuxième dimanche de chaque mois et débute le 12 janvier à 18h. Un partage autour du Docat; Doctrine sociale de l’Église Catholique.

CQUOITAFOICATHO : Deuxième lundi de chaque mois et débute le 13 janvier à 19h. Partage autour du Youcat, version accessible du catéchisme de l’Église Catholique.

LAMPE DU SANCTUAIRE

Semaine du 5 janvier ▲ pour les vocations sacerdotales

<u>Samedi 4 janvier 2020</u>	
16h00	Marie Dehousse & Éric / leur fille
	Hubert Benson / parents et amis aux funérailles
	Marie-Jeanne Picard / sa fille
	Monique Deslauriers / son époux
	Roger Lavoie / parents et amis aux funérailles
<u>Dimanche 5 janvier 2020 Épiphanie</u>	
9h00	Paul Émile Brault / parents et amis aux funérailles
	Jacques Desparois / parents et amis aux funérailles
11h00	Yolande O'Bomsawin / parents et amis aux funérailles
	Alain Gingras / parents et amis aux funérailles
	Réal Haney 3 ^e ann. / son épouse et ses enfants
<u>Lundi 6 janvier 2020</u>	
16h45	Réal Goulet / parents et amis aux funérailles
	Claudette Roch / parents et amis aux funérailles
<u>Mercredi 8 janvier 2020</u>	
8h30	Jean-Marie Fortin / parents et amis aux funérailles
<u>Samedi 11 janvier 2020</u>	
16h00	Marcel Poupart / la famille
<u>Dimanche 12 janvier 2020</u>	
9h	
11h	Marie-Jeanne & Joseph Millette / la succession
	Giacinto Caon / son épouse
	Françoise & Louise Boyer / ses parents

VOS OFFRANDES :

Cumulatif dans le feuillet paroissial du 12 janvier 2020

DÎME

Veillez prendre note que, dès janvier, par décret diocésain, la dîme passera de 60\$ à 65\$ par paroissien.

PRENDRE NOTE

Veillez prendre note que nous commencerons la remise des reçus d’impôts LUNDI 27 JANVIER 2020. Veillez-vous présenter au secrétariat de la paroisse ou nous appeler au 450-691-6600. Merci !



REGISTRES PAROISSIAUX

**Changements importants dans les actes
De baptême, de mariage, de funérailles et de sépulture**

Les formulaires pré-imprimés des registres paroissiaux en usage dans toutes les paroisses du Québec ont été remaniés. Puisque, depuis 1994, les actes contenus dans les registres paroissiaux n’ont plus valeur civile, certaines règles de rédaction complexes héritées du Code civil du Québec ont été abandonnées pour ne retenir que les règles dictées par le droit canonique. Les Évêques ont autorisé et ordonné l’usage de ces nouveaux textes à partir du 1^{er} janvier 2020.

Parmi les changements apportés, le plus remarquable est sans doute que, désormais, seul le curé signera les actes dans les registres afin d’attester de la véracité des informations et du fait que la célébration a bel et bien eu lieu.

Ainsi, lors d’un baptême, la signature des parents, du parrain et de la marraine ne sera plus requise. Lors des funérailles ou d’une inhumation, la signature de témoins ne sera plus requise. Conséquemment, il n’y aura plus lecture de l’acte à la fin de la célébration. Pour les mariages toutefois, les époux et les témoins continueront de signer le document d’enregistrement civil du mariage (le DEC-50).

Pour les paroisses desservant plusieurs lieux de culte, l’élimination des signatures non requises par le droit canonique évitera d’avoir à transporter les registres d’une église à l’autre ou au cimetière avec les risques de détérioration ou de perte.

Nous profitons de l’occasion pour rappeler que les registres paroissiaux ne sont pas accessibles pour les recherches généalogiques. Il faut plutôt s’adresser à Bibliothèque et Archives Nationales du Québec qui rend disponible le double des registres plus anciens.

Jean Trudeau, ptr
Vicaire épiscopal et chancelier